

Mémoire des détails demandés à monsieur Gauvreau, sur les estimations finales pour les phares en bas de Québec :

Forteau.—Détails des dépenses depuis le 30 juin 1856 jusqu'au 23 novembre 1856, £3,127 11s 10d, formant une partie de la somme de £16,203 13s 8d, dans l'estimation datée du 6 octobre 1857.

Belle-Isle.—Détails des dépenses depuis le 30 juin 1856, jusqu'au 23 novembre 1856, £3,791 14s 10d, formant une partie de la somme de £15,628 10s 7d dans l'estimation datée du 25 novembre 1857.

Cap-Rosier.—Détails des dépenses depuis le 30 juin jusqu'à l'achèvement des travaux, £3,226 2s 7d.

Anticosti.—Les mêmes que pour le Cap-Rosier, £2,502 9d.

Certifié.

Thomas A. Begly,

Secrétaire des travaux publics.

A continuer.

MONSIEUR DUBORD, M. P. P., VENDU !

On nous écrit de Toronto que messieurs Simard, Chapais et plusieurs autres députés, ont empêché monsieur DUBORD de procéder contre monsieur FRANÇOIS BABY, le digne commandant des sept *Machabés*, qui ont marché sous sa bannière, contre Québec, pour Outaouais, parce que leur chef leur a offert le pillage ! La ville de Québec passera, certainement, à la postérité, pour l'heureux choix de ses représentants !
—Le National.

LA CORPORATION.

25 février, 1859.

Conseillers présents : — Le procureur, messieurs Tourangeau, Fitzpatrick, Rhéaume, Hearn, Giblin, Robertson, Irvine, Audelette, Chateaufort, Hill, Saint-Pierre, Pope, Shaw, Fortin, Baillargé, Mercier, Gauvreau, Eudon, Gingras Rousseau, Lemieux et Burns.

Une lettre du maire de Newark, et une copie de la charte de la dite cité sont présentées.

Il est présenté une lettre de N. H. Bowen, écuyer, se plaignant de la manière imprudente et dangereuse avec laquelle on recouvre les mines (pétards) dans la rue Saint-Louis.

Cette lettre est référée au comité de l'aqueduc.

Une autre lettre de monsieur Birch, notaire, demandant que la loi des auberges soit amendée et que la taxe des douze piastres soit abolie.

Cette lettre est référée au comité de police.

Monsieur Denis Murphy présente une pétition par laquelle il demande la permission d'abandonner, moyennant une PENSION, son poste de clerc de marché.

Cette pétition est référée au comité des marchés.

M. A. Farquhar et autres présentent aussi une pétition dans le but de forcer les occupants de maisons mal-fumées à ne point résider dans certaines rues du quartier Montcalm.

Cette pétition est référée au comité de police.

Le 10^e rapport du comité de l'aqueduc est lu. Les conseillers sont informés que ce comité a décidé de discontinuer à la fin de février, les travaux du Palais.

Ce rapport a été adopté.

Les résolutions suivantes sont adoptées

Que les soumissions suivantes étant les plus basses soient acceptées, savoir : 1. La soumission de monsieur A. Côté pour l'impression requise par la corporation jusqu'au 15 de mars 1860, et aux prix mentionnés dans sa soumission. 2. La soumission de messieurs Carey et Cie pour la publication, en anglais, des annonces de la corporation à un discount de QUATRE-VINGT-DIX par cent, avec en outre l'obligation de publier *gratis*, tels que fournis, les procédés de la corporation. 3. La soumission de monsieur A. Côté pour la publication, en français, des annonces de la corporation à un discount de soixante et six par cent, avec aussi l'obligation de publier gratuitement, les procédés de la corporation.

Qu'il soit payé à monsieur Lecourt, Architecte de la Halle Champlain, 12s 6d par jour depuis le 1^{er} avril 1858 pourvu que monsieur Lecourt abandonne ses droits à l'indemnité qu'il a demandée.

Que la somme de \$25 soit accordée à monsieur O'Donnell pour l'indemniser de tous les dommages qu'il a soufferts en conséquence de l'eau qui a pénétré dans sa cave.

Que le comité des chemins fasse rapport à la prochaine séance du conseil de ville, s'il est à propos de prolonger la rue du Palais jusqu'à la rue Sainte-Anne, et de mentionner quel est le temps le plus convenable et la manière la plus propre pour faire cette amélioration.

LA RUCHE LITTÉRAIRE.

Nous sommes priés de publier la table des matières contenues dans le numéro de mars de la *Ruche Littéraire* :

Au public.—A nos lecteurs.—La langue française et la nationalité canadienne.—Nostalgie.—Lettres d'hiver.—Une épisode de 1812.—Correspondance de Londres.—Histoire d'une famille canadienne, depuis l'an mil six cent six jusqu'à l'an 1850.—A Mlle Anna ***.—La Héroïne de Lorette.—Histoire d'une bonne poisie. Tablettes, etc.

La *Ruche Littéraire* est sous presse. La livraison de mars paraîtra le 1^{er} du mois.

H. E. CHEVALIER, Rédacteur.

G. H. CHERRIER, Administrateur.

Montréal, 19 février 1859.

Nous prions les journaux favorables à notre publication, de reproduire les lignes ci-dessus.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Il y a environ quinze jours cinq ou six maîtres menuisiers et maîtres maçons se sont assemblés à l'Hôtel Masse, dans le but de fixer les gages des ouvriers. Comme cette assemblée a été tenue secrètement et que les ouvriers n'ont pu obtenir le droit d'y assister, je ne permettrai de faire connaître aux ouvriers ce que l'un de ces entrepreneurs m'a raconté des procédés de l'assemblée.

Ces quelques entrepreneurs ont décidé que désormais les ouvriers gagneraient trois prix différents durant l'été. Les ouvriers les plus capables gagneraient quatre chelins et demi, les médiocres, quatre chelins, et les moins habiles trois chelins. Le prix sera réglé sur la capacité de l'ouvrier. Les prix d'hiver n'ont pas été fixés. Il est probable qu'ils seront d'unécu, de deux chelins et de trente sous !

A voir la conduite de ces entrepreneurs on croirait qu'ils ont oublié qu'ils ont aussi travaillé à la journée et qu'ils se sont plaint souvent avec raison des prix peu élevés qu'ils gagnaient ! J'en connais trois ou quatre parmi eux qui doivent ce qu'ils possèdent non pas à leurs talents d'ouvriers mais au patronage. L'un surtout, un maçon, ne doit sa fortune qu'à la *bricole blanche* qu'il a vendue et fait payer au public. Et ce sont ces gens là qui veulent vivre aux dépens des ouvriers !

Suivant moi il faut incorporer les ouvriers mais de manière à leur donner un prix en rapport avec les besoins de leurs familles. Tous les ouvriers doivent gagner à peu près le même prix parce que celui qui est habile est mis à l'ouvrage sine, et que l'on fait faire la grosse ouvrage à celui qui est moins capable. Il y a compensation comme on voit. Tous les deux méritent donc autant l'un que l'autre.

Au lieu donc d'entreprendre des ouvrages à trop bon marché, que les entrepreneurs demandent un prix raisonnable et ils ne seront pas obligés de prendre leur profit sur les gages des ouvriers. Je fais un appel à tous les ouvriers pour se tenir prêts à veiller sur toutes ces assemblées qui pourraient tenir contre nos intérêts les maîtres entrepreneurs. Il est indispensable je crois que les ouvriers s'assemblent à leur tour, car c'est aux ouvriers à faire le prix et non aux entrepreneurs. Si les entrepreneurs paient cher, qu'ils fassent des propositions plus élevées. Ceux qui font construire sont capables de payer plus cher tandis que les ouvriers ne peuvent pas vivre avec les prix actuels.

UN COMPAGNON

du faubourg Saint-Jean.